



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 15 juillet 2015
D - 2015/333

Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

Centre de Loisirs, Rue du Sablonat/Jean Mermoz. Approbation APD. Avenant MOE

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° 2014-275 du 17 Juillet 2014, vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Centre de loisirs Rue Sablonat/Rue Jean Mermoz à Bordeaux au groupement BBA (Baudrimont Benais Architectures, mandataire)/SARL Intech (BET Tous Corps d'Etat).

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 275 000,00 € HT -valeur septembre 2013-.

Le maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le montant des travaux a été réévalué à 350 000,00 € HT– valeur Février 2015.

Cette augmentation intègre, principalement, les prestations supplémentaires suivantes :

- Reprise totale des fondations du bâtiment suite aux résultats des études de sols.
- Désamiantage et reprise totale des évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales suite aux résultats du Diagnostic Amiante Avant Travaux

Aussi, il convient de modifier la rémunération du maître d'œuvre dans les conditions suivantes :

Marché 2014-275

BBA (Baudrimont Benais Architectures) (mandataire Equipe de Maîtrise d'œuvre)

	Montant initial en € HT	Présent avenant Phase APD en € HT
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	275 000,00	350 000,00
Taux de rémunération	7 %	6,60 %
Forfait de rémunération	19 250,00	23 100,00
Mission complémentaire SSI	400,00	400,00
Nouveau montant du marché	19 650,00	23 500,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.
- approuver l'Avant Projet Définitif relatif à l'aménagement du centre de loisirs Rue Sablonat/Rue Jean Mermoz.
- autoriser Monsieur le Maire à signer le Permis de Construire modificatif suite aux modifications demandées par le Maître d'Ouvrage en phase APD.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE